

Micro-station Microstar de 4 à 10 EH

Micro-Stations d'Épuration



OBIO ENVIRONNEMENT

621 Allée des mésanges - 77190 Dammarie-les-Lys
info@obio-environnement.com
01 64 79 14 22





Micro-station MicroStar

Le processus SSB de Roth

Roth révolutionne l'assainissement non collectif en proposant un procédé de traitement plus simple et plus sûr. Ce sont les bactéries, présentes naturellement dans les eaux rejetées par l'habitation, qui vont être utilisées pour traiter l'eau. Grâce au système d'activation par injection d'air, nous allons stimuler ces bactéries, qui se nourriront des déchets présents dans les eaux usées. La particularité du système SSB réside dans le fait que les 2 compartiments de la cuve sont aérés, ce qui a comme avantage d'empêcher l'apparition de mauvaises odeurs.

- 1) Hauteur d'enfouissement : 40% de profondeur de fouille en moins
- 2) Haute capacité d'épuration : eaux épurées jusqu'à 98%, production de boues minimale, aucune odeur désagréable
- 3) Aucune nuisance sonore
- 4) Aucune mauvaise odeur
- 5) Pas d'obligation d'aération secondaire sur le faitage
- 6) Prêt à poser, tout équipé
- 7) MicroStar ne contient aucune pièce électrique, élément mobile ou pompe immergée
- 8) Maintenance optimisée : système étudié pour espacer au maximum les vidanges, maintenance simplifiée de par la composition optimisée du système
- 9) Garantie 20 ans

Pour que votre système d'assainissement autonome fonctionne correctement et corresponde à vos besoins, il faut :

- 1) Faire réaliser une étude de votre installation par un bureau spécialisé
- 2) Effectuer une étude de votre parcelle
- 3) Choisir le matériel adapté

L'étude de la parcelle doit être réalisée en amont afin de définir les contraintes liées à la nature du sol, conformément à la législation en vigueur.

La capacité de traitement des micro-stations MicroStar est évaluée en Équivalent Habitant (EH).

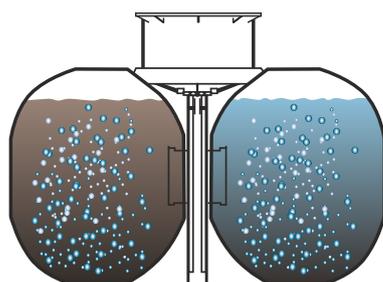
Le modèle est prévu jusqu'à 5 EH pour une cuve seul, de 6 à 10 EH avec un raccordement de deux cuves spécifiques.

Règlementations et normes

Les micro-stations d'épuration MicroStar, sous la forme d'une installation complète, répondent aux exigences suivantes : De la norme NF EN 12566-3:2005+A2:2013, marquage CE des micro-stations d'épuration - De l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5).

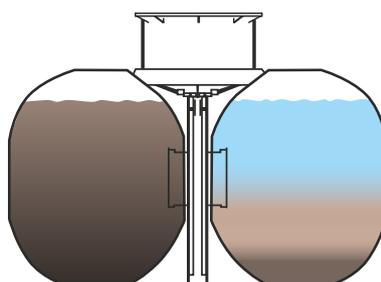
Agréments ministériels : de 1 à 5EH : 2016-008-EXT01 - de 6 à 10EH : 2016-008-EXT02

Phase 1 : Traitement



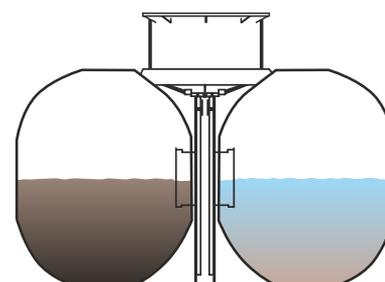
*Cycle
d'oxygénat
ion
Traitement*

Phase 2 : Décantation



*Les boues activées
tom bent au fond*

Phase 3 : Evacuation des eaux clarifiées



*Les eaux claires
sont évacuées
Recirculation des
boues*

Le premier compartiment reçoit les eaux usées et épure l'essentiel de celles-ci tandis que le second finalise le processus de clarification. L'aération simultanée des deux cuves permet d'atteindre une épuration optimale. Grâce à un ingénieux système de relevage et d'évacuation, l'aération de la cuve, la circulation des boues et eaux claires se fait sans aucune pièce électrique ou pièce mobile au sein de la cuve.

Les Produits

- 1) 40% de profondeur de fouille en moins
- 2) Tranchée de faible profondeur
- 3) Vidange tout les 3 à 5 ans
- 4) S'adapte automatiquement à la sous-charge et surcharge



Compresseur et module de gestion

Déporté (pas d'équipement électrique ou de pièce en mouvement dans la cuve) Montage en intérieur ou en extérieur
Silencieux - Faible consommation - Simple d'utilisation

Nota: une étude de sol doit être réalisée préalablement à toutes mises en œuvre. OBIO se dégage de toutes



OBIO ENVIRONNEMENT

621 Allée des mésanges - 77190 Dammarie-les-Lys
info@obio-environnement.com
01 64 79 14 22